

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 juin 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

23/033/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

23-39806-DJ

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Selon les dernières données du recensement, les jeunes âgés de 15 à 29 représentent 19,3 % de la population marseillaise. C'est la tranche d'âge la plus importante en nombre - on comptait en 2019 (INSEE) 174 532 jeunes âgés de 15 à 29 ans. C'est aussi une population particulièrement touchée par les discriminations dans les différents temps d'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale (accès aux stages, à l'apprentissage, à l'emploi, accès à une couverture santé, au 1er logement, accès à la culture...).

Dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ses jeunesses, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir :

- les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur l'ensemble du territoire,
- les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire.

Ce soutien se traduit ici par la mobilisation d'un budget de 61 500 Euros (soixante et un mille cinq cents Euros). Les projets d'actions soutenus répondent aux objectifs suivants :

- être d'intérêt général, pour ou par les jeunes ;
- avoir un impact et/ou un rayonnement sur le territoire Marseillais.
- Les projets d'actions proposés par les associations candidates non jeunes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement de jeunes âgés de 12 à 30 ans) qui ont un impact spécifique sur les jeunes Marseillais.

Outre les critères relatifs à la fiabilité du projet associatif (diagnostic, éléments de bilan et d'évaluation), une attention particulière a été portée :

- aux associations dont le projet favorise l'émancipation des jeunes ;
- aux associations dont le projet s'inscrit dans son territoire, et dans une démarche de développement local ;
- aux associations dont le projet favorise la cohésion sociale sur son territoire et la lutte contre les discriminations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Est autorisé, selon le tableau ci-dessous, le versement de subventions aux associations suivantes qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes.

Tiers	Association	N°Ex	Nom du projet	Montant en Euros
106239	Ancrages	EX021672	Action d'éducation aux médias et aux usages numériques	2 500
13387	Association Arts et Développement	EX022033	Ateliers artistiques de rue vers un nouveau public : les adolescents.	2 000
105810	Association UCPA Sport Loisirs	EX022103	Régate des Minots.	5 000

43330	Association Culture Sport et Animations	EX022381	Soutien et insertion en direction des jeunes du territoire. Aider les jeunes à se sortir des activités illégales qui se présentent à eux dans le quartier en leur proposant des activités pour leur insertion quelle qu'elle soit.	2 000
99897	Association Culturelle Amazigh Marseille - Acam	EX022622	<i>Moi, Jeune Citoyen</i> amène les élèves et adolescents à s'interroger sur leurs droits et leurs devoirs à propos de situations qu'ils vivent au quotidien, en fonction de leur âge et des responsabilités qu'ils sont ou non en droit d'exercer	2 500
165336	Association Hylel	EX022654	« Bach Nord » – sortez les guitares le but est d'amener le public à changer son regard sur les jeunes des quartiers Nord.	2 500
63347	Association Ph-Art et Balises	EX022669	Moovida 2023 : Académie de Cinéma et de Théâtre – Jeunesse	5 000
11717	Fédération des Bouches-du-Rhône du Secours Populaire Français	EX022740	Solidar'bus, Antenne Mobile Jeunes 2023	2 000
107494	Sc Cayolle	EX022834	Prévention par le sport	3 000
100531	Organon Art Compagnie	EX022961	Les Supplantes, Une réécriture Opus 3 – 2023 création participative ateliers artistiques	3 500
11842	Rowing Club de Marseille	EX022983	Sport et vivre ensemble à Frais Vallon - 2023	2 500
20121	Heart Color Music	EX022989	L'accompagnement et la professionnalisation de Jeunes de 16 à 25 ans 2023	2 000
166894	Horizon Beatume	EX023428	Ateliers Hip-Hop pour les enfants et les jeunes + Concert	1 500
167250	Association Urban Conservatory	EX023485	Un été indien à la Castellane	3 500
167250	Association Urban Conservatory	EX023487	Young Music Project	2 500
165330	Association Sportive des Cinq avenue Longchamp	EX023559	Journée pour la Jeunesse	3 000
175923	Fédération des Citoyens de la Soude	EX023641	Soude musique solidaire	5 000
175601	Jeunes Solidarité	EX023666	Préparation et animation de la Fête de la Jeunesse	3 000
108861	Noble Art Boxing 15	EX023670	Boxe citoyenne	2 500

165332	Association Bellevue Comite Boxe	EX023663	Reyes city tour	3 500
11958	Avenir Sportif des Aygaldes Castellas	EX023482	Actions jeunesse	2 500

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à les signer.

ARTICLE 3 La dépense, soit 61 500 Euros (soixante et un mille cinq cents Euros), sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2023 - Nature 6574.1 - Fonction 422 – Direction 05032.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**